

# La breche

Journal des Jeunes en Mouvement pour le socialisme (JMPS) • N° 8 • avril 2014 • Prix de soutien Fr. 1.-

## L'après 9 février

Les étudiant·e·s se mobilisent pour défendre le programme Erasmus+. La mobilité étudiante favorise l'ouverture d'esprit et enrichit les études. Il faut toutefois critiquer la manière dont elle a été mise en place. Ne faudrait-il pas exiger un Erasmus++ ? Lisez notre éditorial // p. 2

SUISSES  
ETRANGERS  
TOUS UNIS

Manifestation pour le maintien du programme Erasmus+ à Genève le 5 mars 2014.

### FRIBOURG

**Un cadeau empoisonné pour l'université**

p. 4-5

### SUISSE

**Les salaires au cœur du débat politique**

p. 6-7

### INTERVIEW

**La lutte continue à l'aéroport de Genève**

p. 8-10

### INTERNATIONAL

**Une nouvelle loi contre le droit à l'avortement en Espagne**

p. 11-13

## Sommaire

Éditorial

Pour un Erasmus++ p. 2

Débats

À mort la démocratie? p. 3

Suisse

Un cadeau empoisonné pour l'université p. 4-5

Les salaires au cœur du débat politique p. 6-7

Interview

La lutte continue à l'aéroport de Genève, laboratoire du dumping salarial et social p. 8-10

International

30 ans de luttes pour le droit à l'avortement convergent dans le refus de la Loi Gallardón p. 11-13

À Lire...

Le pouvoir populaire au Chili p. 14

La coupe est pleine! p. 15

Agenda

Quelles perspectives après le vote du 9 février? p. 16

## Impressum

Mouvement pour le socialisme (MPS)  
Case postale 209  
1211 Genève 4

Abonnement annuel: Fr. 20.–  
Abonnement de soutien: dès Fr. 50.–

Compte postal CCP:  
La brèche • 12-578742-2 • 1227 Carouge

Contact: jmps@labreche.ch

Éditeur responsable:  
Nicola Cianferoni

Comité de rédaction:  
Dario Borsari (Fribourg), Victor Cebes (Lausanne), Nicola Cianferoni (Genève), Manon Fournier (Lausanne), Achille Karangwa (Lausanne), Aris Martinelli (Lausanne), Camilla Mina (Genève), Gioas Perozzi (Fribourg), Davide Salvia (Fribourg).

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement son point de vue.

Par Nicola Cianferoni

une des conséquences immédiates de l'initiative populaire «contre l'immigration de masse» acceptée par la majorité des votant·e·s le 9 février 2014 a été l'exclusion de la Suisse du programme Erasmus+. Cela a suscité un sentiment d'indignation dans la jeunesse comme l'attestent les manifestations spontanées contre les résultats du vote à Zurich, Berne et Genève. Les étudiant·e·s se sont mobilisé·e·s notamment à Berne et à Genève pour contester la suppression du programme Erasmus+. La remise en cause de celui-ci est considérée à juste raison comme une attaque contre un principe progressiste: la possibilité d'effectuer des échanges internationaux entre universités. Aucun regard critique sur le contenu de ce programme n'est toutefois émis ni par les étudiant·e·s ni par le corps professoral. Et, pourtant, la date même de la création d'Erasmus+ n'est pas le fruit du hasard. Le programme, introduit en 1987, vise explicitement «à renforcer les compétences et l'employabilité, ainsi qu'à moderniser l'éducation, la formation et le travail des jeunes». Son introduction a crû considérablement la mobilité internationale au détriment de celle interne aux pays.

# POUR UN ERASMUS++

Le prélude de cette «modernisation» prônée par la Commission européenne est ladite Réforme de Bologne. Par l'introduction d'un système universitaire basé sur les crédits ETCS, il s'agissait de promouvoir la mobilité en créant la figure de l'étudiant-consommateur à même de choisir plus «librement» et «naturellement» l'établissement où suivre un cursus sur la base d'un rapport qualité-prix. Le relèvement des taxes, processus à l'œuvre tant en Suisse qu'à l'étranger, constitue la dernière étape pour rendre effective la mise en place d'un «marché du savoir» à l'échelle européenne. Or, quinze ans après les premiers jalons de la Réforme de Bologne, les conséquences sociales de ce processus sont bien connues. Le «renforcement des compétences et de l'employabilité» s'est traduit par une dégradation généralisée de la qualité de l'enseignement – à l'exception d'une poignée de masters très spécialisés. La scolarisation des cursus académiques a intensifié les études au point de rendre parfois impossible l'exercice parallèle d'une activité rémunérée. Enfin, les étudiant·e·s hanté·e·s par la crainte du chômage délaissent de plus en plus les filières moins professionnalisantes pour se diriger vers celles censées être les plus «sûres» pour l'emploi (sic!).

Les mobilisations étudiantes sont aujourd'hui l'occasion d'exiger un «Erasmus++»: une mobilité pour le plus grand nombre, ne limitant pas celle-ci à une couche réduite d'étudiant·e·s. Cela implique avant tout la gratuité des études: la suppression des taxes, l'octroi de montants plus élevés pour les bourses (celles de mobilité varient entre 250 et 350 euros par mois!), la possibilité de se loger à moindres frais, etc. Ce sont ces éléments qui devraient être au cœur d'une démocratisation de la mobilité englobant tous les niveaux de scolarité post-obligatoire. Seuls de tels dispositifs assurant les besoins économiques et sociaux indépendamment des étudiant·e·s rendront possible un droit à l'éducation comprenant le droit à la libre circulation entre établissements scolaires de pays différents. Ces revendications devraient être au cœur des luttes contre la nouvelle Loi sur l'université à Fribourg, contre la révision de la Loi vaudoise sur les bourses (cf. nos articles p. 4-5 de ce journal), contre les mesures d'austérité qui frappent l'université et contre la hausse des taxes d'études.

Aujourd'hui, dans un contexte où la jeunesse est particulièrement touchée par l'approfondissement de la crise économique et sociale, les politiques en matière d'éducation des gouvernements européens reposent sur les éléments suivants: développement de stages pas ou peu rémunérés, incitation à la formation «tout au long de la vie», promotion de l'entrepreneuriat et du travail indépendant censés accroître l'employabilité des jeunes et faciliter leurs recherches d'emploi. Mais ces mesures ne font que reposer sur les jeunes, les chômeurs et les précaires la responsabilité de leurs difficultés à intégrer le marché du travail. La revendication d'un «Erasmus++» est donc indissociable d'une autre politique pour la jeunesse visant à la protéger face au chômage et à la précarité. ■

# À mort la démocratie ?

Par Victor Cebes

La croissance récente du nombre d'initiatives, conjuguée à une certaine imprévisibilité des résultats, fait craindre l'apparition de difficultés de «gouvernabilité». La gêne perceptible et les complications dans les rapports avec l'UE après le 9 février, dans le contexte de crise sociale et politique qui domine en Europe, en est l'illustration.

**À la suite de l'acceptation de l'initiative de l'UDC le 9 février, les discussions sur la limitation des droits populaires prennent à nouveau de l'ampleur. Les propositions varient entre réclamer une augmentation du nombre de signatures nécessaires pour soumettre un texte au vote et l'institution d'une cour constitutionnelle pouvant invalider une initiative. L'UDC, de son côté, fait de la démocratie directe un élément constitutif des «valeurs suisses» qu'elle prétend incarner et défendre.**

1° Les appels à la limitation des droits populaires reposent sur le présupposé que «le peuple» est volatil, émotionnel, incapable de se prononcer sur des questions politiques complexes. De ce postulat découlent deux aspects: dans un langage adapté à notre temps les lieux communs antidémocratiques contre le «peuple enfant» ou «la plèbe ignorante» du passé sont réchauffés. Des «élites éclairées» doivent donc déterminer ce qui est bon et mauvais pour la majorité. De l'autre, le rôle de l'État et des classes dominantes disparaissent. Or, ils instituent la xénophobie; produisent et reproduisent les inégalités.

2° Les droits populaires s'exercent dans une société donnée, avec ses divisions, son histoire et ses rapports de forces. Ainsi, dans un pays conservateur, dans lequel la gauche est depuis des décennies faible lorsqu'elle ne s'est pas ralliée à la nécessité d'assurer le «bon fonctionnement» du capitalisme helvétique – la droite et le patronat, dans leurs diversités, étant hégémoniques –, il n'est pas surprenant que cette réalité se manifeste lors des votations.

3° L'audience accrue dans les cercles dominants aux propositions de limitation des droits populaires à une raison supplémentaire. La croissance récente du nombre d'initiatives, conjuguée à une certaine imprévisibilité des résultats, fait craindre l'apparition de difficultés de «gouvernabilité». La gêne perceptible et les complications dans les rapports avec l'UE après le 9 février, dans le contexte de crise sociale et politique qui domine en Europe, en est l'illustration. Une autre dimension de cette tendance réside dans une certaine fragmentation et transformation de l'échiquier politique (apparition du PBD et des Vert'libéraux; crois-

sance forte de l'UDC). Les formes traditionnelles de la domination de classe sont donc bousculées. Il ne faut pas en exagérer l'ampleur, mais cela a un impact sur la manière dont sont prises les décisions.

Dans un pays où la colère sociale ne se manifeste pas dans la rue mais peut se prononcer dans les urnes, même si elle se fait au profit d'une fraction de la classe dominante, une limitation des droits populaires fait ici sens pour les dominants, sous le prétexte de les «moderniser» à défaut de pouvoir s'en passer.

**Doit-on pourtant se contenter de défendre les «droits populaires» tels qu'ils existent?**

1° Plus de 23% de la population de ce pays est «étrangère», ce qui signifie que près d'un quart des habitant·e·s est privé des droits politiques. Alors que les chambres fédérales alignent les propositions pour rendre l'accès à la nationalité suisse plus difficile, l'exercice des droits politiques doit être accordé à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans après un certain temps de résidence (1 an, par exemple). La nationalité doit être accordée sans condition à la naissance et la double, voire triple nationalité, facilitée.

Une telle revendication met en cause l'existence d'une multitude de statuts différents qui n'ont d'autre but que de précariser l'existence de milliers de personnes et de mettre en concurrence les salarié·e·s. À ces droits politiques doivent coïncider des droits sociaux.

2° En opposition à une vision fantasmée de la Suisse, il faut prendre acte de sa réalité. Contre «l'assimilationnisme» et l'essentialisation d'un supposé éloignement culturel, il s'agit d'élaborer les axes d'une politique d'intégration égalitaire. Celle-ci suppose

une série d'adaptations dans les domaines de la liberté religieuse, de la culture, des programmes éducatifs, y compris pour les adultes (notamment l'enseignement des langues), un droit du travail ainsi que des politiques sociales et du logement réels... En d'autres termes, en revendiquant une série de mesures assurant la participation sociale, politique et culturelle de toutes et tous ceux qui vivent dans ce pays, il s'agit de clarifier l'existence d'une différenciation sociale structurante: celle fondée sur les classes sociales.

3° Des «réformes» diverses des droits populaires peuvent être proposées. Un moment de débats avant chaque votation doit être instauré dans des lieux collectifs: places de travail, EMS, lieux de formation, bureaux du chômage... Les techniques actuelles permettent l'existence de débats contradictoires sur une large échelle.

4° Ce débat ne peut esquiver le fait qu'une limitation fondamentale des droits populaires existe depuis toujours: la propriété privée et la domination de classe. Si des référendums et des initiatives peuvent empêcher l'application d'une loi ou avoir des effets quant à «l'intégration de la Suisse dans le marché européen», ils ne peuvent affecter la structure de classe de ce pays. Or c'est elle qui est à l'origine des inégalités et qui est par nature antidémocratique. Pour l'affronter, tandis que les dernières votations confirment la déroute durable de la «gauche», il est indispensable de s'employer à la refondation d'une politique et d'une pratique *de classe*, c'est-à-dire qui place en son cœur les intérêts sociaux, politiques, culturels et économiques de la majorité exploitée par une minorité. ■

# Un cadeau empoisonné pour l'université



*En 2007, les travaux pour doter l'Université de Fribourg d'une nouvelle loi universitaire ont démarré. Aujourd'hui, sept ans après, un projet de modification de la loi universitaire sera voté – probablement à la fin du mois de mai 2014 – par le Grand Conseil fribourgeois. Mme Isabelle Chassot – ex-Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport – a expliqué que cette loi est une étape, nouvelle et nécessaire, pour rendre l'université plus «compétitive et innovante». Selon cette déclaration, il s'agirait donc d'assurer des compétences d'excellence aux étudiant·e·s dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre hautes écoles. En réalité, ce projet s'inscrit dans la marchandisation des études que connaissent toutes les hautes écoles en Europe.*

1° Une nouvelle méthode de financement de l'université sera inscrite dans la loi. Il s'agit d'un changement très important. Selon les nouvelles dispositions, les besoins financiers de l'université seront établis sur la base d'une «convention d'objectifs» négociée entre le Rectorat et l'État. Sur la base de cette convention, le Conseil d'État fixera une «enveloppe budgétaire» nécessaire à la réalisation des objectifs établis et le Rectorat s'occupera de la répartir entre les différentes facultés et domaines d'études.

Le problème avec cette méthode de financement réside dans le fait qu'elle sera fondée sur des critères quantitatifs: nombre d'étudiants, de diplômes délivrés et de publications dans des revues jugées de haut niveau, rentabilité des projets de recherche, niveau de l'employabilité des nouveaux diplômés, etc. Les besoins propres à chaque branche d'étude ne seront pas pris en considération. Par

conséquent, les facultés et les domaines d'études seront incités à prendre un certain nombre de mesures pour atteindre les résultats attendus et bénéficier d'une plus grande partie de l'enveloppe budgétaire. De plus, la nouvelle loi simplifie la procédure qu'implique la suppression d'une unité d'enseignement: seul le Rectorat sera compétent pour une telle décision, laquelle ne devra par ailleurs plus être ratifiée par le Conseil d'État.

La voie est donc ouverte pour qu'un ensemble de connaissances qui ne sont pas considérées comme «utiles» et «rentables» – bien évidemment pour les besoins de l'économie – soient progressivement supprimées. L'université sera progressivement orientée vers la création d'enseignements «phares» (centres de compétence et pôles d'excellence au détriment d'une pluralité d'enseignements) vers lesquels seront les ressources financières. Tant pis donc pour les autres!

2° La nouvelle loi renforcera le pouvoir du Rectorat, qui deviendra le véritable organe dirigeant l'Université. Il centralisera les décisions et se verra attribuer des prérogatives semblables à celles du Conseil d'administration d'une entreprise. Ainsi lui seront attribués des pouvoirs en matière de gestion du personnel, d'engagement du corps professoral, de nomination des doyens, de validation des programmes de cours et le choix des sources de financement. Ces prérogatives sont à présent de la compétence soit des facultés, soit du Conseil d'État: les deux perdront donc leur contrôle sur l'organisation de l'université. En parallèle, le nombre des membres du Sénat diminuera, en passant de 16 à 12. Celui-ci est l'organe délibératif de l'université et il se trouvera de fait privé des prérogatives lui permettant de mener à bien cette tâche. Ce renforcement de la structure hiérarchique de l'université aura pour conséquence d'exclure tout

débat démocratique sur les décisions stratégiques concernant la politique universitaire!

3° De nouvelles dispositions de la loi attaquent directement les droits des étudiant·e·s. En premier lieu seront introduites des sanctions disciplinaires pour «l'étudiant ou l'auditeur qui porte atteinte à l'ordre universitaire» (sanctions prononcées par le Rectorat). La notion d'ordre universitaire n'est pas précisée dans cette loi; il le sera par la suite dans les statuts de l'université: on ne peut donc pas exclure que cette notion soit utilisée de façon arbitraire de la part du Rectorat. Ensuite, des «restrictions d'admission, des conditions d'admission particulières peuvent être fixées pour les candidats de nationalité étrangère». Cette disposition discriminant les étudiant·e·s étrangers est inacceptable! De plus, le Rectorat sera libre de fixer des nouvelles taxes et de nouveaux émoluments

pour les frais en matière d'inscription et d'examen. Il ne faut pas exclure que d'autres taxes – comme celle de pré-immatriculation – soient introduites par le Rectorat. Le boulevard est donc ouvert pour la hausse des taxes – l'un des principaux éléments à l'origine de la sélection sociale – au cours des prochaines années!

**L'université sera progressivement orientée vers la création d'enseignements «phares» vers lesquels seront les ressources financières. Tant pis donc pour les autres. Dans ce nouveau contexte, le boulevard est ouvert pour la hausse des taxes!**

#### Un débat démocratique?

Une fois rédigée la première mouture de la modification de la loi (avant-projet), celle-ci a été mise en consultation pour une période de quatre mois, dont trois... de fin juin à fin septembre 2012, donc en pleine pause estivale! Cela suffirait à montrer que le Conseil d'État n'a pas souhaité créer les conditions pour un véritable débat démocratique au sein de l'Université. De plus, nous soulignons aussi que la version définitive du projet demeure presque inchangée en dépit du tollé soulevé auprès des différentes instances consultées: *Cercle La brèche*, *Association générales des étudiant·e·s de Fribourg* (AGEF), *Jeunesse socialiste*, *Syndicat suisse des services publics* (SSP-VPOD), facultés et départements divers, etc.

Une mobilisation constante de la part des étudiant·e·s s'est dérou-

lée tout au long de la dernière année académique – à l'extérieur des associations traditionnelles. Cette mobilisation a été amorcée par une pétition lancée par le *Comité des étudiant·e·s pour une Université démocratique, plurielle et égalitaire*. Signée par plus de 1000 étudiant·e·s et plusieurs membres du personnel académique, administratif et technique, elle demandait une sauvegarde des droits démocratiques et égalitaires ainsi que du pluralisme au sein de l'université.

En réponse, le Conseil d'État s'est limité à dire que *«l'esprit de la loi actuelle et celui de la modification proposée sont en accord avec les grands principes formulés dans la pétition»*. De plus, cette réponse a écarté – en les passant sous silence – au moins deux revendications fondamentales des pétitionnaires: 1° un financement de l'université qui assure la pluralité de l'enseignement et la coopération entre les différents savoirs (et non leur mise en concurrence!); 2° l'introduction dans la loi de dispositions qui interdisent les conflits d'intérêts entre l'université et les pouvoirs économiques privés. Ce silence de la part du Conseil d'État révèle une attitude très superficielle des autorités face au contenu de la pétition!

Le *Cercle La brèche* refuse sans conditions une université qui fonctionne comme une entreprise, chargée simplement de former de la main-d'œuvre suivant les exigences du marché du travail. Nous revendiquons que l'université soit une vraie institution publique et démocratique, où ses organes collégiaux puissent être partie prenante dans la définition de ses stratégies et de ses politiques, afin de répondre aux besoins de la société dans son ensemble. Pour ces raisons le *Cercle La brèche* est partie prenante de la mobilisation au cours de cette année 2014. Toutes ses prises de position se trouvent sur son blog. ■

## Bourses et taxes d'études: la gratuité est un choix politique

Quelques centaines d'étudiant·e·s provenant de Lausanne, Fribourg, Genève et Neuchâtel ont défilé le 18 décembre 2013, à Lausanne, contre la révision de la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) du Canton de Vaud. La manifestation était organisée par un comité unitaire comprenant plus d'une vingtaine d'organisations étudiantes, syndicales, associatives et politiques, dont le *Cercle La brèche*.

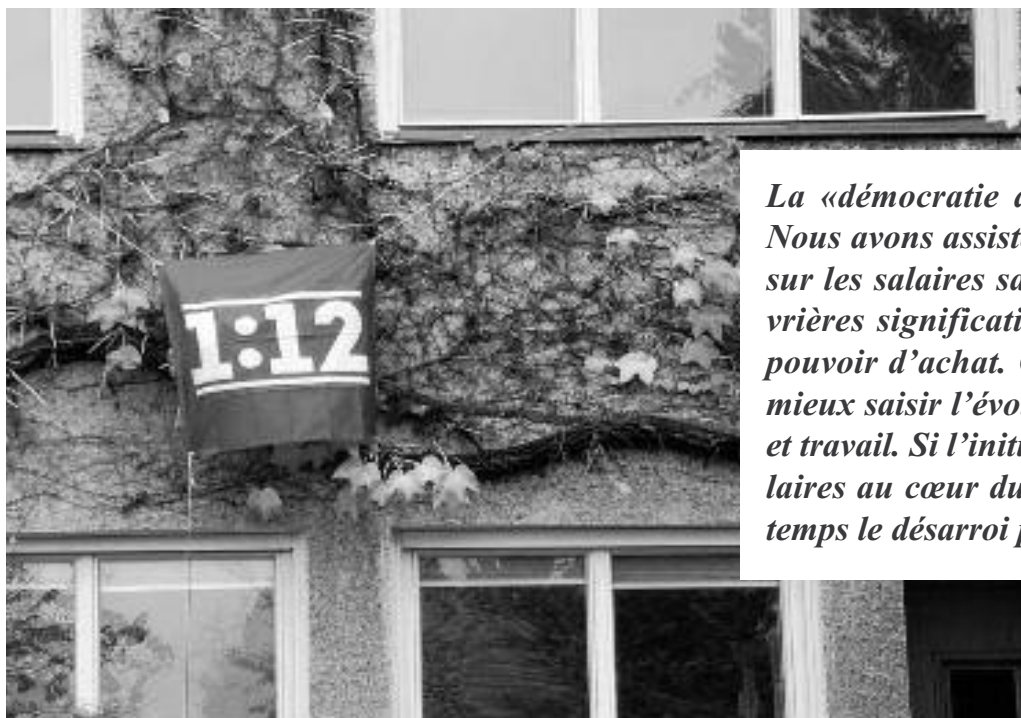
La LAEF vise à restreindre l'octroi des bourses d'études et d'apprentissage de certaines catégories de personnes: les étudiant·e·s disposant d'un permis F et N au même titre qu'environ 200 boursiers indépendant·e·s. Le changement de la base de calcul de la capacité financière des boursiers et de leurs ménages, combinée avec une redéfinition des barèmes, pourra engendrer l'exclusion d'autres catégories de personnes. De plus, les forfaits pour les repas pris à l'extérieur passeront par exemple de 11.– à 7.– frs dans le calcul des coûts d'entretien.

Le projet du gouvernement vaudois n'est que le dernier épisode des attaques au droit à l'éducation en Suisse. Car la politique universitaire de ce pays repose déjà sur le financement des hautes écoles selon les critères de la concurrence, la promotion de l'«esprit d'entreprise» dans la recherche et l'enseignement et l'augmentation des taxes d'études (c'est déjà une réalité dans les universités de Saint-Gall, Bâle et Zurich, dans certaines HES romandes, sans mentionner les tentatives en cours dans les deux Écoles polytechniques fédérales!). À cela, s'ajoutent encore les coupes budgétaires dans plusieurs hautes écoles et la mise au pas des instruments démocratiques existants par la concentration et le renforcement du pouvoir dans les mains des organes exécutifs (rectorat, direction, etc.) comme l'atteste la récente révision de loi de l'Université de Fribourg.

Ces mesures, dont la LAEF, vont à l'encontre d'une éducation conçue comme un «bien commun» de la société. Une telle conception implique que l'accès à la formation ne soit pas limité par des barrières économiques et sociales. Le financement de l'éducation dans ce pays est la clé de voûte pour l'application de ces mesures. C'est ainsi que la défense du droit à l'éducation est indissociable, d'une part, de la suppression des taxes et, d'autre part, du développement d'un dispositif social (par exemple les bourses) permettant de répondre aux besoins matériels des étudiant·e·s: logement, repas, transports, livres, etc.

Ainsi, la gratuité des études ne se réduit pas à l'absence de prix, dans la mesure où elle implique une prise en charge collective des coûts de la formation. Comme l'ont dit les étudiant·e·s québécois lors du printemps érable de 2012: *«La gratuité, c'est payer ensemble ce que l'on possède ensemble.»* Dans un pays comme la Suisse, où le contrôle des richesses produites par toutes et tous est plus que jamais l'apanage d'une classe dominante défendant ses intérêts avec force, la question de la gratuite est fondamentale et devrait être au centre du débat politique.

# Les salaires au cœur du débat politique



*La «démocratie directe» produit parfois des paradoxes. Nous avons assisté à l'automne 2013 à des débats intenses sur les salaires sans qu'il y ait pour autant des luttes ouvrières significatives revendiquant une augmentation du pouvoir d'achat. Ce paradoxe n'est pas sans intérêt pour mieux saisir l'évolution des rapports de force entre capital et travail. Si l'initiative 1:12 a eu le mérite de placer les salaires au cœur du débat politique, elles révèlent en même temps le désarroi profond de la gauche et des syndicats.*

Par Alain Balsa et Nicola Cianferoni

«Pour la première fois dans ce pays, et sans doute au monde, un peuple déciderait qu'être "riche" ou au bénéfice d'un haut revenu serait hors la loi. C'est évidemment absurde et profondément choquant au plan philosophique. Et pour tout dire, une atteinte fondamentale à la liberté individuelle et d'entreprendre garantie par la Constitution.»

Pierre Veya, rédacteur en chef du *Temps*.

Le salaire est le prix d'une marchandise particulière, la force de travail, que le capital achète dans le but de produire des marchandises à vendre sur un marché. Son montant doit permettre la reproduction de la classe laborieuse qui, elle, fournit au capital sa force de travail. Or, la Jeunesse du Parti socialiste suisse (JUSO) a proposé, lors d'une votation refusée par 65% des votant·e·s le 24 novembre 2013, de limiter les écarts salariaux de 1 à 12: «*Le salaire le plus élevé versé par une entreprise ne peut être plus de douze fois supérieur au salaire le plus bas versé par la même entreprise. Par salaire, on entend la somme des prestations en espèces et en nature (argent et valeur des prestations en nature ou en services) versées en relation avec une activité lucrative.*»

L'initiative proposait en d'autres termes une répartition différente de la masse salariale censée être plus équitable, sans pour autant toucher ni aux profits des entreprises ni aux rémunérations des membres de leurs Conseils d'administration. D'après une étude du Centre de recherches conjoncturelles de Zurich

(KOF), basée sur l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) de 2010, seules 4400 personnes et un peu plus de 1000 entreprises auraient été concernées par une telle mesure. Il s'agirait surtout des managers qui travaillent dans les multinationales tandis que la grande majorité des petites et moyennes entreprises (PME) en aurait été exclue.

Le patronat ne s'était plus mobilisé autant dans une campagne politique depuis la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) en 1992. Nombreuses sont les entreprises à l'instar de Novartis, Nestlé, Bobst et les CFF qui se sont adressées directement à leur personnel, dans le but de le persuader de voter contre l'initiative. L'organisation patronale la plus impliquée dans la campagne des opposants était pourtant celle qui regroupe les petites et moyennes entreprises (PME), soit l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Comment expliquer ce paradoxe?

Si par hypothèse les électeurs avaient accepté l'initiative, le gouvernement aurait dû doter l'État (les offices cantonaux d'inspection du travail) des outils nécessaires

pour pouvoir contrôler le respect des écarts salariaux. Une telle disposition irait clairement à l'encontre du «partenariat social» tel qu'il se pratique depuis les accords de «paix du travail» signés par les syndicats et les organisations patronales en 1937. Ces accords instituent la résolution des conflits par un système d'arbitrage et par l'interdiction de tout moyen de lutte (grève, lock-out). Or, le «partenariat social» implique avant tout la non-ingérence de l'État dans les affaires de l'entreprise sans aucune réelle participation des salariés et des syndicats. D'où son importance pour le patronat: les entreprises peuvent fixer «librement» les salaires dans la plus totale opacité et sans aucune véritable négociation. En 2012, seuls 27,5% des salariés étaient assujettis à une Convention collective de travail (CCT) qui fixe des salaires minimaux tandis qu'aucune grille salariale n'existe en dehors de l'administration publique. Une réglementation des salaires mettrait un grain de sable dans les rouages de ce mécanisme social bien rodé, comme l'explique Heinz Karrer, président d'Economiesuisse: «*Les chefs d'entreprise négocient à pré-*

sent les salaires ensemble avec leurs salariés et les syndicats. La Jeunesse socialiste souhaite que cette coopération soit remplacée par une dictature salariale exercée par l'État. Le partenariat social, dont l'histoire centenaire est marquée par le succès, serait par conséquent sacrifié» (NZZ, 30.9.2013).

### Des craintes infondées sur l'initiative

La fixation d'un écart salarial à ne pas dépasser serait loin d'être efficace pour accroître le pouvoir d'achat des salarié·e·s. Les entreprises pourraient facilement y échapper par exemple en externalisant leurs relations avec les managers sous la forme de prestations de service. Une telle réglementation aurait néanmoins eu l'avantage de ne pas réduire les salaires à une question «privée», celle-ci étant bien au contraire politique et démocratique. Toucher aux salaires implique, indirectement, la fixation de contraintes à la «liberté d'entreprendre», donc au «libre achat» de la force de travail par le capital. La presse bourgeoise avait bien conscience qu'il s'agissait de remettre en question cette «liberté» que la propriété privée accorde aux propriétaires des moyens sociaux de production.

En témoigne l'indignation de Pierre Veya, rédacteur en chef du quotidien *Le Temps*: «Pour la première fois dans ce pays, et sans doute au monde, un peuple déciderait qu'être "riche" ou au bénéfice d'un haut revenu serait hors la loi. C'est évidemment absurde et profondément choquant au plan philosophique. Et pour tout dire, une atteinte fondamentale à la liberté individuelle et d'entreprendre garantie par la Constitution» (1.11.2013). Si le spectre du communisme en vogue durant la guerre froide a été dépoussiéré pour l'occasion, avec plusieurs articles affichant comme mot d'ordre: «Partenariat social au lieu du socialisme» («Sozialpartnerschaft statt Sozialismus»); la campagne patronale visait surtout à diffuser la crainte que l'initiative diminue le montant des cotisations destinées aux assurances sociales et affaiblisse la place économique helvétique.

Il faut savoir qu'en Suisse, les salaires sont un véritable tabou. Nombreux sont les travailleurs qui pensent qu'il est interdit d'en discuter en dehors du cercle familial, par exemple avec les collègues. C'est la raison pour laquelle l'initiative a eu le grand mérite de permettre une discussion sur les salaires dans l'espace public.

La gauche s'est toutefois révélée incapable de mener une campagne axée sur les véritables difficultés auxquelles les salariés sont quotidiennement confrontés. La dégradation des rapports de force entre capital et travail s'exprime par exemple par le licenciement des délégués syndicaux dans de nombreuses entreprises (Edipresse, Tesa, Tages-Anzeiger, etc.) ou encore par des grèves très longues qui peinent à sortir de leur isolement (Hôpital de La Providence à Neuchâtel, Gate Gourmet à Genève, etc.). Les salarié·e·s sont confronté·e·s à une intensification généralisée du travail comme l'atteste l'écart croissant entre productivité horaire du travail et indice des salaires réels au cours des 20 dernières années. Une meilleure répartition des revenus en faveur du travail et au détriment du capital n'a jamais été sérieusement abordée dans le débat.

La gauche et les syndicats se sont limités à prendre pour cible les managers sans jamais s'attaquer aux véritables décideurs, les détenteurs du capital, les «actionnaires», qui exigent des rendements toujours plus élevés pour rentabiliser au maximum leurs investissements. Il n'est donc pas étonnant que le syndicat UNIA parvienne même à confondre «salaire» et «indemnité» dans son argumentaire: «Les employé·e·s ayant des bas salaires sont en position de faiblesse sur le marché du travail, et donc indemnisés largement en dessous de leur prestation effective.» En réalité, la campagne des syndicats n'était qu'un cache-sexe médiatique pour dissimuler leur faible implantation sur les lieux de travail et l'érosion de leur base sur les lieux de travail. Quant à la gauche, le président du Parti socialiste suisse (PSS) Christian Levrat a exprimé sa satisfaction, malgré les résultats du vote, estimant que l'initiative a permis d'amorcer un «tournant culturel» en matière d'«équité sociale»: «Toute une génération a été politisée. Qui plus est, [l'initiative] a permis de placer au centre [du débat] la question de la justice sociale. Nous avons réussi à établir une norme morale. Tout à coup, les chefs d'entreprise parlent des écarts salariaux dans leurs firmes. Cela s'inscrit dans un changement culturel» (NZZ, 27.11.2013). ■



Le spectre du communisme a été dépoussiéré durant la campagne comme témoigne cette affiche figurant une faucille et un marteau, intitulée: «Détruire les emplois?»

# L'interview

**G**rèves et débrayages sont devenus courants à Genève-Aéroport. Après les salarié·e·s de Swissport, Dnata et ISS Aviation en 2010, c'est à ceux de Gate Gourmet de monter au créneau en 2013, suivis à nouveau par Swissport en 2014. Ces luttes syndicales révèlent les nouvelles contradictions inhérentes à la mondialisation capitaliste, dont les aéroports représentent en quelque sorte des laboratoires à grande échelle.

Environ 7000 salarié·e·s travaillent sur le site aéroportuaire genevois. Des grandes multinationales se livrent une concurrence sans merci pour proposer des services à prix cassés. Aucune prestation ne se négocie au sein de l'aéroport, mais entre mastodontes actifs au niveau international. La compagnie *low cost* Easyjet, cinquième transporteur aérien en Europe, le plus rentable pour les actionnaires par ailleurs, négocie son *handling* (l'ensemble des services fournis à une compagnie aérienne faisant une escale) au niveau du groupe. Seuls les salaires et les conditions de travail sont l'objet de négociations au niveau local.

La stratégie de tous les grands groupes converge sur ce point: attaquer les salaires, démanteler les statuts, flexibiliser et précariser les relations de travail. Il s'agit d'accroître la rentabilité du capital tout en restant concurrentiels. Gate Gourmet, l'un des leaders mondiaux de la restauration pour les compagnies aériennes, est un exemple emblématique. Dans le cadre d'un vaste plan de restructuration, l'entreprise souhaite imposer une dégradation des conditions de travail de son personnel basé respectivement à Genève (Cointrin) et à Zurich (un hub lié à celui de Francfort). Ce plan prévoit une baisse de la masse salariale (diminution des salaires, intensification du travail, suppression d'emplois, etc.) et la résiliation de la Convention collective de travail (CCT) en vigueur à Genève pour la fin de l'année 2013.

En réaction, une vingtaine de salarié·e·s se sont mis·e·s en grève dès le 14 septembre 2013, soutenus par le Syndicat des services publics (SSP-VPOD). Le conflit se trouve toujours dans une situation de blocage lors de la parution de ce journal. Le Conseil d'État, propriétaire de l'établissement aéroportuaire, a été sollicité par les grévistes pour appuyer une reprise des négociations entre le syndicat SSP-VPOD et Gate Gourmet. Car toute entreprise pratiquant le dumping salarial pourrait se voir retirer l'autorisation d'exercer des activités sur le site aéroportuaire.

Trois grévistes, Dominique, Théo et une troisième souhaitant rester anonyme, se sont rendus à l'Université de Genève le 25 octobre 2013, lors du 42e jour de grève, pour partager leur lutte avec les étudiant·e·s. Leur témoignage permet de mieux comprendre les raisons de leur combat exemplaire contre le dumping salarial et la détérioration des conditions de travail. L'entretien a été conduit par Nicola Cianferoni et Camilla Mina.

Lisez également sur le site [alencontre.org/category/suisse](http://alencontre.org/category/suisse):

- ★ Aéroport international de Genève: débrayage chez Swissport. Entretien avec Hans Oppliger. (16.3.2014)
- ★ Lutter ensemble, faire grève: le seul choix raisonnable pour garder la CCT! (7.11.2013)
- ★ Grève à Gate Gourmet. Une illustration de l'offensive patronale dans le secteur aérien. (5.11.2013)



# La lutte continue à l'aéroport de Genève, laboratoire du **dumping salarial et social**

**La grève a pour objectif de s'opposer au dumping salarial que l'employeur souhaite imposer au personnel. Pourriez-vous chiffrer précisément les baisses salariales prévues par les nouveaux contrats individuels?**

Le salaire moyen de Gate Gourmet est d'environ 4200 francs bruts en tenant compte des cadres. Ce sont les chiffres que l'employeur nous a communiqués. Inutile de préciser la difficulté qu'il y a à vivre avec des salaires aussi bas à Genève où le coût de la vie est très élevé. Nous avons plusieurs collègues dont l'épouse ne travaille que pour payer le loyer... La direction souhaite rapprocher la moyenne des salaires à un minimum fixé à 3500 francs bruts. Comment? En s'appuyant sur deux leviers.

Le premier consiste à diminuer les salaires les plus hauts en fixant un plafond à 5000 francs par mois. Aujourd'hui, on peut gagner encore jusqu'à 5800 francs par mois avec trente-cinq ans d'ancienneté, même si les salaires avaient déjà été revus à la baisse après la faillite de Swissair. Voici pourquoi l'employeur a décidé de résilier la Convention collective de travail (CCT). Les nouveaux contrats individuels prévoient, entre autres, une modification de la grille salariale impliquant une baisse, une progression limitée des salaires basée essentiellement sur le mérite, la suppression des majorations

salariales de 25 % pour les heures supplémentaires et la diminution d'un tiers des indemnités prévues pour le travail irrégulier.

Le deuxième consiste à embaucher des travailleurs prêts à accepter un salaire d'engagement de 3500 francs. Il s'agit pour la plupart de frontaliers – domiciliés parfois très loin d'ici. Étant donné qu'un travail rémunéré 1500 euros à l'Aéroport de Lyon l'est à 3500 francs à Genève, et que le taux de change actuel est intéressant, les emplois proposés par Gate Gourmet restent attractifs malgré les baisses salariales annoncées. Il est clair que l'employeur a saisi l'ouverture de frontières pour mettre les travailleurs en concurrence les uns contre les autres. Dans ce contexte, seul le maintien d'une CCT peut éviter le dumping salarial.

**Même si la question est peu évoquée, les conditions de travail se sont également péjorées au cours des dix dernières années. Pourriez-vous nous en dire quelques mots?**

Il n'y a en effet pas que le salaire! À l'époque de Swissair, il y avait des mois creux où on avait moins de travail. Aujourd'hui, l'entreprise s'appuie sur un socle minimal de personnel fixe pour assurer la production tout au long de l'année et engage des temporaires dans les périodes de pic. Les effectifs diminuent comme peau de chagrin, passant de 360 à 120

salarié·e·s en une dizaine d'années. Si tu n'arrives pas à faire le travail, les chefs ne sont pas contents et viennent te dire: «*Pourquoi tu ne peux pas faire ton boulot si ton collègue y arrive?*» Tu vas forcément plus vite si tu te retrouves tout seul car tu emploies toutes tes forces pour y arriver. Pour vous donner un exemple concret: les effectifs du bureau qui coordonne les opérations ont diminué de cinq à deux pour assurer le même service durant les horaires d'ouverture de l'aéroport! L'entreprise a engagé plusieurs consultants pour suivre le processus de la production, chronométrer le temps qu'on prend pour effectuer chacune de nos tâches et proposer une réorganisation du travail qui optimise le flux de production. Ça ne marche pas à tous les coups et les chefs ont beau dire que la réorganisation a très bien fonctionné à Madrid ou ailleurs, ça ne change rien à l'affaire.

**L'employeur souhaite baisser les salaires alors même qu'il a déjà obtenu une augmentation du temps de travail de 41 à 42 heures au cours des dernières années.**

Le temps de travail est l'objet d'un combat quotidien pour quinze travaille à Gate Gourmet. La timbreuse, nous l'avons baptisée: «la voleuse»! Si on ne vérifie rien pour bien dormir, on est perdants en permanence. Il faut donc sans cesse vérifier le décompte

mensuel de nos heures et aller régulièrement réclamer au bureau des ressources humaines. Sans parler du fait que l'horloge de la cafétéria a quelques minutes d'avance sur la timbreuse, ce qui nous grappille des minutes...

La timbreuse pourrait fonctionner correctement si on respectait l'horaire à la lettre. Sauf que le planning change constamment. Maintenant, il y a beaucoup de malades, ce qui est normal car les gens sont à bout. L'entreprise n'emploie pas assez de personnel pour gérer avec souplesse les remplacements, ce qui fait que nos horaires changent constamment. La situation s'aggrave pour ceux qui doivent compenser l'absence des collègues. Il arrive qu'on nous appelle à la maison à 5h00 de matin pour nous demander d'arriver plus tôt au travail, soit à 8h00 au lieu de 10h00. Ou qu'on nous demande chaque jour de travailler une heure de plus. L'entreprise a décidé de sanctionner les malades cessant de rembourser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'intégralité du salaire les trois premiers jours d'absence.

**Comment résistez-vous dans ce combat quotidien qui voit l'entreprise chercher à rentabiliser la dernière minute de votre travail?**

Le fait que beaucoup de collègues acceptent par peur d'être mal vus rend plus difficile de s'y opposer collectivement. Les chefs nous disent souvent qu'il faut →

## Gate Gourmet

Entreprise fondée en 1992 par l'ex-compagnie Swissair, elle est devenue l'un des leaders mondiaux de la restauration pour les compagnies aériennes depuis l'acquisition de plusieurs concurrents (SAS Service Partner, British Airways Kitchens, Cara Airline Solutions, etc.). Son rachat par le fonds d'investissement étasunien Texas Pacific Group, en 2002, entraîne une première remise en question des conditions de travail héritées de l'ancienne compagnie nationale Swissair. Le personnel se met pour la première fois en grève lorsque, en 2004, l'entreprise annonce une baisse de salaires de 6% et une hausse du temps de travail hebdomadaire de 41 à 42 heures. Depuis 2008, Gate Gourmet figure parmi les sociétés chapeautées par la Gategroup Holding au même titre que Gate Solutions, Gate Retail on Board, Gate Safe, etc. La holding est structurée autour de deux divisions: Airline Solutions (préparation, chargement et déchargement des repas pour les avions, commerce de détail à bord) et Product and Supply Chain Solutions (inventaire des équipements embarqués, opérations d'achat et d'approvisionnement, articles pour le confort des passagers). Le groupe emploie environ 27 000 salariés et peut faire valoir un taux de rentabilité avant intérêts et impôts (EBIT) de 4% en 2012.

faire des efforts si l'on veut que l'entreprise reste rentable et ne ferme pas ses portes. Ainsi, il arrive parfois qu'on nous renvoie à la maison avant la fin de l'horaire prévu dans le planning, en nous disant que l'on doit récupérer des heures supplémentaires. Il arrive aussi que le chef mette à jour le planning horaire en catimini... et qu'on t'appelle le jour où tu crois être en congé. Il est pourtant interdit de changer le planning horaire sans le consentement du travailleur. Comment voulez-vous organiser votre vie familiale? Soit tu ne communique qu'au moyen de post-it sur le frigo, soit tu divorces parce que tu ne vois jamais ton mari ou ton épouse. La nounou ne peut pas non plus garder les enfants à n'importe quelle heure de la journée et sans préavis. Il n'est donc pas étonnant que dans ces conditions le turnover soit très élevé. Les nouveaux embauchés restent rarement dans l'entreprise.

**Serait-il possible pour Gate Gourmet de délocaliser les activités qu'elle mène à Genève vers un autre aéroport?**

Il faut savoir qu'à l'époque de Swissair, Gate Gourmet fabriquait à peu près tous les repas. Le secteur de l'aviation civile étant encore fortement réglementé par l'Association internationale du transport aérien (IATA), les compagnies d'aviation se livraient une concurrence non pas sur les prix, mais sur la qualité des prestations. Les prix des vols étaient entre dix et vingt fois plus élevés dans les années 1980. Puis, nous avons vécu une lente descente aux enfers. La production des autres repas a

été progressivement sous-traitée à des industries agroalimentaires hautement automatisées pour réduire les coûts. En effet, les prix de la production peuvent être baissés davantage si la fabrication est concentrée dans une usine spécialisée dont les produits sont ensuite

**«Il est clair que l'employeur a saisi l'ouverture des frontières pour mettre les travailleurs en concurrence les uns contre les autres. Dans ce contexte, seul le maintien d'une CCT peut éviter le dumping salarial.»**

dispatchés dans les divers aéroports européens. Aujourd'hui, nous ne fabriquons que les salades vertes... alors que les repas chauds le sont par exemple en Angleterre, en Italie ou en Belgique.

Il va sans dire que ce transport de la nourriture d'un coin à l'autre de l'Europe est une aberration écologique. Les activités basées à Genève consistent principalement à rassembler les livraisons et à effectuer la manutention nécessaire pour le chargement des repas à bord des avions. Elles ne peuvent être délocalisées sans compromettre le service de *catering* dans les avions. C'est d'ailleurs ce qui permet à notre lutte d'engager un rap-

port de force sans pour autant bloquer la production.

**Quels liens entretenez-vous avec les collègues non grévistes?**

Seuls les collègues qui s'étaient opposés à la grève s'arrêtaient au piquet pour parler avec nous. Ils nous disaient souvent: «*Si vous étiez plus nombreux, je serais aussi en grève.*» On leur expliquait qu'il fallait rester avec nous pour faire nombre. Nous avons déjà connu une grève dans l'entreprise, en 2004, quand pas moins de quatre-vingts salarié·e·s avaient suivi. Le blocage de la production nous a permis de négocier un accord satisfaisant en une demi-journée! La situation est loin d'être la même aujourd'hui. Nous ne sommes que 23 sur 122 à faire grève. Le jour où nous avons démarré la grève, la direction a engagé de nombreux agents de sécurité pour éviter à tout prix que l'on occupe les locaux de l'entreprise. Puis, elle a ordonné au personnel non gréviste de se rendre au travail en utilisant une autre entrée, située dans l'ancienne aérogare, pour nous isoler. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils ne sont pas solidaires avec notre lutte.

N'oublions pas que trois quarts du personnel de Gate Gourmet, soit 90 salarié·e·s, ont signé la pétition contre le dumping salarial à l'aéroport. Il n'est pas facile d'entrer en grève quand on craint pour son emploi. On comprend pourquoi l'employeur n'a pas hésité à licencier les six grévistes qui étaient entrés dans les locaux de l'entreprise sans autorisation pour demander à parler à la direction. Ces licenciements sont à interpré-

ter comme un signal d'avertissement destiné aux collègues susceptibles de rejoindre le mouvement.

**Quelles sont les manifestations de solidarité exprimées envers votre lutte?**

Nous rencontrons beaucoup de salarié·e·s d'autres entreprises actives à l'aéroport qui viennent nous dire: «*Bientôt ce sera à nous de faire grève!*» On sent que toutes les entreprises sont sous haute tension. Il n'est pas étonnant que la pétition contre le dumping salarial a permis de récolter déjà 2000 signatures rien qu'à l'aéroport. Ainsi, de la pharmacie jusqu'à la dernière compagnie de sous-traitance, on nous dit partout: «*Le dumping salarial c'est aussi chez nous.*» Les visites quotidiennes au piquet de grève montrent que beaucoup de personnes s'identifient à nous. Nous avons aussi eu la visite d'anciens collègues que nous n'avions plus vus depuis des années. Presque tous les partis politiques sont aussi passés nous voir... même si nous attendons toujours le Parti libéral-radical pour être au complet! Nous avons aussi été émus de voir arriver un groupe de retraités de Swissair. Ils avaient entendu parler de nous dans la presse. Ces visites sont très importantes pour le moral des grévistes. La grève nous permet de faire beaucoup de rencontres dans un aéroport qui est un peu une «ville dans la ville», où nous sommes très isolés du fait de l'irrégularité de nos horaires de travail. ■



«Gate Gourmet, halte à la sous-enchère! Pour le maintien de la CCT!» Les grévistes défilent leur banderole le soir des élections genevoises (7.10.2013).

# 30 ans de luttes pour le droit à l'avortement convergent dans le refus de la Loi Gallardón

Par Izaskun Sánchez Aroca\*

« Les mobilisations de 1979 étaient impressionnantes. Il y avait des milliers de femmes dans la rue qui récoltaient des signatures et défilaient dans des manifestations. À l'époque, quand les mouvements féministes avaient déjà acquis une expérience de plusieurs années de lutte pour des droits sexuels, nous fonctionnions à travers des assemblées, des organisations de quartiers. » Conchi Gómez de l'Assemblée des femmes de Basauri, se souvient de l'émotion et de la rage vécue pendant le procès des «11 de Basauri». Un homme et dix femmes avaient été détenus et traînés en justice pour avoir pratiqué des avortements. Le procès a duré presque une décennie. Le mouvement féministe avait répondu de manière unanime parvenant à gagner un vaste soutien international. Ses luttes pour l'amnistie des détenues avaient été rattachées à des revendications classiques: par exemple la création de centres de planification familiale, la diffusion des contraceptifs et la mise en place d'une éducation sexuelle. Pour Conchi Gómez «ces mobilisations ont sans doute contribué à l'entrée en vigueur, en 1985, de la première loi sur l'avortement.»

Le 5 juin 1985, le gouvernement social-démocrate de Felipe González a approuvé, pour la première fois depuis la Deuxième République [1931 – 1939], une loi qui dépénalisait partiellement l'avortement. La mesure a suscité des critiques de la part des organisations féministes puisqu'elle n'intégrait qu'une partie des revendications et ne garantissait pas une prise en charge par la sé-



curité sociale.

Presque 30 ans plus tard, la loi qui règle l'interruption volontaire de grossesse n'a été modifiée qu'une seule fois, en 2010, suite à l'intégration – une fois de plus partielle – des revendications du mouvement féministe. Le dernier gouvernement social-démocrate [de José Zapatero, entre 2004 et 2011] a légiféré pour que l'avortement soit libre durant les 14 premières semaines (pour les femmes majeures). C'est ainsi que l'on est passé des trois conditions permettant l'avortement – viol, malformation ainsi que dangers pour la santé de la femme et du fœtus – à

un système qui pose certaines conditions à partir de la 14ème semaine de grossesse.

Le 20 novembre 2011, en pleine crise économique et sociale, le Parti populaire (PP) a gagné les élections avec un programme politique dans lequel la famille mononucléaire et la maternité – en accord avec les postulats de la hiérarchie de l'Église catholique – jouaient un rôle central. Parmi ses principaux éléments figurait un changement «dans le modèle de l'actuelle réglementation de l'avortement pour renforcer la protection du droit à la vie et des mineurs.»

La menace s'est réalisée. Le 20 décembre 2013 a été approuvé l'avant-projet de la *Loi pour la protection de la vie du fœtus et des droits de la femme enceinte*. Ce projet de loi dépénalise l'avortement uniquement dans deux cas: viol et «danger grave et permanent pour la vie et la santé physique ou psychique de la femme.»

Ces modifications sont considérées par les mouvements féministes de tout l'État espagnol comme une condamnation de 92% des femmes qui, ne désirant pas une maternité, optent pour une interruption volontaire de grossesse. Ces femmes sont par conséquent contraintes soit à pratiquer un avortement dans l'illégalité et la clandestinité, soit à engager une odyssee de visites médicales et psychiatriques pour obtenir une attestation du danger de leur santé.

La proposition du Ministre de la Justice Alberto Ruiz Gallardón laisse les femmes dans une complète incertitude juridique, sociale et sanitaire. C'est l'opinion de Begoña Zabala, avocate et membre de la Plateforme pour le Droit à l'avortement de Navarre. Elle estime que «la réforme nous ramène au franquisme et à la transition [à la démocratie], période qui s'écoule entre la mort de Franco en 1975 et le début des années 1980], lorsque les femmes qui n'avaient pas les moyens financiers pour aller à l'étranger se sont vues obligées à pratiquer l'avortement avec des méthodes très peu sûres, qui pouvaient provoquer des dommages irréversibles, comme le persil et les aiguilles.»

C'est pourquoi différents secteurs du personnel de la santé refusent l'avant-projet en considérant qu'une loi plus →



«300 enfants meurent chaque jour suite à une interruption de grossesse. Veuillez, Monsieur le Ministre, changer au plus tôt la loi sur l'avortement.»

restrictive ne garantit pas une réduction des avortements. «Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus l'accès à l'avortement est limité, plus augmentent le nombre de morts [qui y sont liés], et plus graves sont les conséquences pour la santé des femmes», fait remarquer Eudoxia Gay, présidente de l'Association espagnole de neuropsychiatrie (AEN).

#### Opposition du personnel de la santé

Avant la loi de 2010, les avortements étaient le plus souvent liés à des dangers pour la santé psychique. «La majorité des femmes estime qu'un enfant non souhaité se répercutait sur les nerfs. Le personnel médical, qui peut le certifier, s'oppose entièrement à la nouvelle loi», affirme Begoña Zabala. Ce constat est confirmé par Eudoxia Gay: «Nous considérons que nous ne pouvons pas nous substituer à la volonté de la femme, qu'elle est la seule ayant la capacité de prendre une décision d'une telle importance, à savoir garder ou non un enfant. C'est quelque chose de privé et de personnel.»

La présidente de l'AEN parle aussi des risques pour une femme qui souffre d'un problème mental «grave et permanent». «Lorsqu'on attribue à la femme une vulnérabilité psychopathologique, cela est source de stigmatisation sociale», affirme Eudoxia Gay. «De plus, des futures mises sous tutelle et des pertes de contrôle sur sa propre vie peuvent être prises en compte, au détriment de la femme, en cas de divorce ou d'intervention des autorités par rapport à la garde des enfants.»

Alberto Ruiz Gallardón, chef de file du discours néoconservateur, veut souligner la particularité de sa proposition en mettant l'accent sur le fait que «la femme n'est pas pénalisée». Le 21 juin 2013, il a dit dans un entretien à la

Télévision espagnole (TVE): «Pour la première fois dans l'histoire de l'Espagne, la femme ne sera plus jamais soumise à une sanction pénale en cas d'avortement; au contraire, elle sera toujours considérée comme la victime d'un drame.»

#### Les modifications de la nouvelle loi sont considérées par les mouvements féministes de tout l'État espagnol comme une condamnation de 92% des femmes qui, ne désirant pas une maternité, optent pour une interruption volontaire de grossesse.

Pour Begoña Zabala cette affirmation est délicate. «Son raisonnement est le suivant: je reconnais qu'un délit a été commis lorsqu'une femme a opté pour une interruption volontaire de grossesse, mais comme j'ai l'impression que toutes les femmes enceintes sont des victimes – je ne sais pas de qui – je ne leur impute rien. C'est une aberration juridique.»

Apparemment, la nouvelle loi ne criminalise pas les femmes mais son entourage, ajoute Zabala: «Mais en fin de compte, la femme est néanmoins touchée par l'illégalité. Tu veux

avorter, mais tu as dépassé le délai. Si tu es dans la 24ème semaine et tu vas avoir un enfant qui souffre d'une malformation ou d'une maladie très grave, Gallardón estime qu'il ne te reproche rien. L'imputation est en revanche adressée au personnel médical, à ton amie, aux parents qui t'ont accompagné, ou encore à quelqu'un d'une organisation féministe. Et toutes seront condamnées.»

#### L'avortement et le code pénal

Que l'interruption volontaire de grossesse ne soit plus considérée comme un délit dans le Code pénal fait partie des revendications historiques des mouvements féministes. Dans ce sens, Montserrat Cervera, animatrice de la Campagne pour le droit à l'avortement, de Catalogne, rappelle que «le féminisme n'a jamais entièrement accepté les lois sur l'avortement.» Ses revendications impliquent, entre autres, que l'avortement soit reconnu comme un droit, qu'il soit garanti comme tel par l'État, et soumis à la législation du Ministère de la Santé et non à celle du Ministère de la Justice. La contre-réforme légale conçue par le PP pour pénaliser davantage l'avortement limite clairement le droit de décider des femmes.

Dans la même ligne, Cristina Cámara, médecin de famille de la santé publique de Madrid, dénonce le fait que l'avant-projet représente, une fois de plus, une ingérence dans le système de santé. «La loi sur l'interruption volontaire de grossesse n'est pas un débat idéologique ni politique. C'est un enjeu de la santé publique et pour cette raison le système de santé doit garantir l'avortement de manière claire, sûre et gratuite.» Pour Eudoxia Gay, l'avortement est aussi un enjeu de santé publique: «c'est à 100% un thème médical qui a



Photo © Victor Serri sur Flickr.

«Morte suite à une hémorragie». Manifestation contre la Loi Gallardón.

*besoin du concours du personnel sanitaire. C'est une question de droits et non d'interdictions.»*

Non seulement le PP ne considère pas l'avortement comme un enjeu de santé publique. Il n'a pas non plus consulté le personnel sanitaire lors de la rédaction de l'avant-projet de loi, puis de son application. *«Si nous avions été sollicités, nous leur aurions répondu qu'il est impossible dans un délai si bref d'évaluer sur une base scientifique la notion de 'dommage grave et permanent' [qu'il provoquerait sur les femmes]. Leur loi est à rejeter parce qu'il ne tient pas compte des pratiques dans les cliniques»,* explique Eudoxia Gay.

Depuis 1985, le pouvoir hégémonique de l'État Espagnol a opté pour que l'avortement soit un délit. C'est ce qu'explique l'avocate Begoña Zabala: *«Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il n'est pas considéré comme un délit, lorsque des tiers le décident, que la femme soit d'accord ou non. Si une femme enceinte ne remplit pas ces conditions, il s'agit d'un délit. Nous avons toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête, car même plusieurs années après avoir réalisé une interruption volontaire de grossesse, les autorités peuvent enquêter ou rouvrir l'enquête pour voir si les conditions pour la réalisation de l'avortement étaient remplies.»*

En attendant, il y a un consensus entre les mouvements féministes, qui bénéficient par ailleurs de nombreux appuis dans la société, sur la nécessité d'arrêter l'avant-projet de la loi. Selon Conchi Gómez, militante féministe depuis plus de 40 ans: *«Nous sommes très critiques envers l'actuelle loi, celle de 2010, mais ce dont il s'agit maintenant c'est la recherche d'un consensus contre la proposition de Gallardón.»*

Il s'agit d'une position partagée par le personnel médical. *«Notre bataille – affirme Eudoxia Gay – sera menée pour que cette loi ne soit pas approuvée. Nous continuerons à mettre en évidence l'absurdité éthique et clinique, qui s'ajoute aux graves conséquences pour les femmes, en plus des grandes incertitudes juridiques pour les professionnels.»* Ce qui est certain, c'est que très peu de femmes estiment que le scénario le plus probable soit l'adoption de la loi. *«Elle va difficilement passer l'épreuve de la constitutionnalité»,* explique Begoña Zabala.

La réponse coordonnée de la part des mouvements féministes dépasse les frontières depuis plusieurs années. Le refus de l'avant-projet de loi est prôné par des instances officielles telles que les Nations Unies et le Parlement européen. À cela s'ajoutent également les mouvements féministes du monde entier qui, depuis des décennies, refusent de laisser aux hommes le contrôle du corps des femmes. ■

\* Article publié par *Diagonal*, bimensuel d'actualité critique de l'État espagnol, en février 2014. Traduction réalisée par Milo Probst.

## Mobilisation syrienne lors de la conférence Genève 2

La «conférence de paix» de Genève 2 s'est déroulée à Montreux et à Genève du 22 janvier au 15 février 2014. Plusieurs rencontres ont réuni des forces de l'opposition avec des représentants du régime syrien. Elles se sont prolongées jusqu'au 15 février sans aboutir au moindre accord. Le régime de Bashar Al-Assad n'a jamais cessé de perpétrer ses actions criminelles avant, durant et après cette conférence.

Les *FemmeS syriennes pour la démocratie* et d'autres groupes, à l'instar du *Cercle La brèche*, se sont mobilisés durant cette conférence pour soutenir le peuple syrien sur la base d'un manifeste qui demande notamment:

- *La levée du siège de toutes les régions assiégées et affamées.*
- *L'arrêt des bombardements par l'artillerie, l'aviation et les missiles sol/sol sur les quartiers et villages, bombardements qui continuent de décimer dramatiquement les civils, chaque jour.*
- *L'organisation des secours aux blessés et traumatisés et la reconstruction des structures de soins.*
- *Une aide massive immédiate aux réfugié·e·s dans les pays voisins et à l'intérieur de la Syrie, avec l'objectif de leur réinsertion volontaire dans leur pays.*
- *La démission du président/dictateur Bashar Al Assad et de toutes les personnes à tous les niveaux de l'État ayant du sang sur les mains afin de mettre en place un gouvernement de transition représentatif des différentes composantes de l'opposition, en vue d'organiser des élections libres et démocratiques pour une véritable assemblée constituante.*
- *La libération des prisonniers politiques, activistes, journalistes, civils et combattants de la révolution (dont les femmes et les enfants) détenus dans les geôles du régime tyrannique des Assad, comme de celles de l'État Islamique de l'Irak et du Levant.*
- *Le jugement des criminels de guerres et de la répression sanglante du règne des Assad sur le pays depuis 40 ans, par une cour de justice compétente et indépendante.*
- *La reconstruction du pays dans le respect des populations, de l'environnement et de la culture locale et la création des conditions pour un retour des déplacé·e·s chez eux en toute sécurité.*

Ces revendications restent plus que jamais actuelles. Le *Cercle La brèche* continuera à soutenir le peuple syrien qui lutte pour sa libération d'une dictature tyrannique et la création d'un pays démocratique.

# Le pouvoir populaire au Chili



Par Davide Salvia

Dans son livre *Chili 1970-1973. Mille jours qui ébranlèrent le monde*, Franck Gaudichaud revient sur l'un des épisodes les plus importants – et complexes – de l'histoire du vingtième siècle: les trois ans durant lesquels l'Unité populaire (UP), coalition hétérogène composée par des partis politiques et mouvements de gauche, était au pouvoir jusqu'au coup d'État du général Augusto Pinochet le 11 septembre 1973. À l'appui d'une documentation très détaillée, l'auteur reconstruit la dynamique existante entre le programme de «voie chilienne au socialisme» de l'UP (augmentation généralisée des salaires, renforcement de la sécurité sociale, nationalisation des principaux secteurs productifs, développement du secteur industriel, extension de la réforme agraire, etc.) et l'exercice du «pouvoir populaire» par le mouvement ouvrier autour des «Cordons industriels» (coordinations territoriales de plusieurs usines appartenant à des branches différentes).

En dépit du contexte de forte polarisation sociale, marqué par des affrontements violents avec les milieux patronaux, le gouvernement souhaitait canaliser la mobilisation populaire (en la plaçant sous contrôle étatique) tout en cherchant constamment le dialogue avec la droite parlementaire (principalement la Démocratie chrétienne) qui contrôlait largement le Congrès et s'opposait, par voie institutionnelle, à toute trans-

formation des rapports sociaux. La propagande allendiste s'appuyait fortement sur la création d'un «pouvoir populaire», mais celle-ci était prise au sérieux par sa base sociale. Il en découle la libération d'une véritable «énergie participative» des bases ouvrières, lesquelles se sont progressivement organisées pour exiger la nationalisation de la production par l'intégration des moyens de production dans l'«Aire de propriété sociale» (APS).

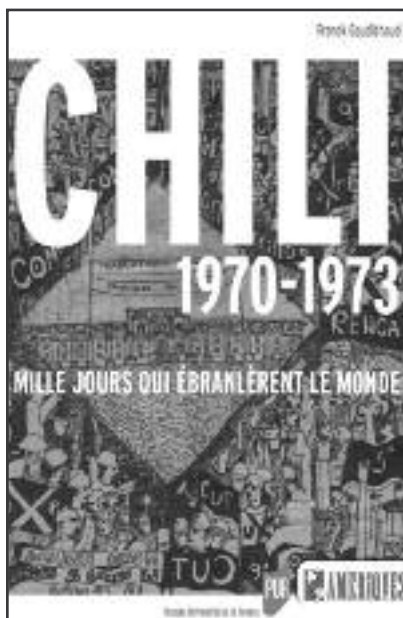
Ainsi, tout au long de cette période, une tension majeure traversait la structure politique et économique du pays. L'ouvrage de Frank Gaudichaud illustre la grande capacité d'organisation des travailleurs – y compris des non syndiqués – soutenus par les *pobladores* (habitants des quartiers pauvres). Des formes de «pouvoir populaire» réelles, et pas propagandistes, se développèrent en réaction à l'offensive des milieux patronaux visant à bloquer le pays avec une grève des camionneurs durant l'automne 1972. Elles assurèrent le ravitaillement des zones urbaines périphériques et permettent au gouvernement de l'UP de résister à sa première crise politique. Leur développement entra rapidement en conflit avec les prérogatives gouvernementales au point de déboucher sur les prémisses d'une «dualisation du pouvoir».

Même si l'action collective des masses populaires était ascendante, elle n'a pas réussi à créer une véritable synergie entre différents acteurs sociaux. Les «Cor-

dons industriels» et les *pobladores* sont restés deux réalités distinctes sans réelles perspectives communes. L'absence d'une coordination durable et solide au sein du mouvement ouvrier, malgré plusieurs tentatives, n'a certainement pas favorisé le dépassement de la dynamique existante. Le gouvernement lui-même endosse peut-être la part de responsabilité la plus élevée: il décida en effet d'interrompre le processus de nationalisations alors qu'il aurait pu le compléter pour en faire l'axe directionnel du fonctionnement du système économique. Dès lors, il ne disposait pas des leviers pour accroître son contrôle de la production et de la distribution, ce qui aurait permis de réduire les possibilités de sabotages du secteur privé.

Loin d'exagérer la portée de cette expérience unique du «pouvoir populaire», Franck Gaudichaud reste toujours très lucide sur ses défis et ses limites. C'est aussi en raison de cette honnêteté intellectuelle que cet ouvrage se présente comme un instrument fondamental pour la compréhension des événements qui ont ébranlé le Chili durant les mille jours qui ont précédé le coup d'État. L'originalité de son regard – mettant en relation pouvoir institutionnel, partis politiques et mobilisation populaire – propose une clé de lecture à même d'être utilisée pour la compréhension d'autres processus de changement social – soient-ils passés, présents ou futurs. ■

Franck Gaudichaud



PUR, Rennes, 346 p.

# La coupe est pleine!

Par Gioas Perozzi

Paru à la veille des Jeux olympiques de Sotchi et à quelques mois de la coupe du monde au Brésil, cette nouvelle publication du *Centre Europe – Tiers-Monde* (CETIM) est composée de huit articles choisis par Julie Duchatel. Le lecteur découvre une analyse détaillée et cohérente de tous les aspects discutables, surtout les dégâts sociaux et environnementaux sur la grande majorité des populations locales, provoqués par l'organisation des grands événements sportifs. Ce n'est pas rien à une période où règnent une absence d'esprit critique et une *omertà* médiatique sur ces questions. Chacun de ces textes tient néanmoins compte des spécificités historiques et sociales de ces *kermesses*, mais permet en même temps de saisir ce qu'elles ont en commun, à savoir une appréhension du sport sous l'angle d'une simple marchandise. La FIFA et le CIO ont été pionniers dans la promotion de cette vision du sport – bien évidemment non sans intérêt!

Auteur du premier chapitre, Fabien Ollier est plus qu'exhaustif dans son propos: la FIFA et le CIO ne sont pas des organisations caritatives et bénévoles. C'est pourtant de cette réputation naïve qu'elles jouissent dans l'imaginaire collectif. Pourtant, elles ne sont rien d'autre que des institutions phares d'une forme particulière du capitalisme prédateur. La FIFA et le CIO sont domiciliés fiscalement en Suisse, où ils bénéficient du «*statut d'organisation d'utilité publique*». Elles ne sont donc soumises ni à l'impôt fédéral ni à l'obligation de rendre publics leurs comptes annuels. Leurs activités sont aussi vouées à la maximisation du profit. En 2010, au moment où l'État sud-africain devait déboursier 4,1 milliards des dépenses pour le mondial de football (c'est-à-dire 1709% en plus que le total prévu), la FIFA se réjouissait d'avoir pu dégager des bénéfices supérieurs de 50% par rapport au mondial de 2006.

Organisés à l'image des grandes multinationales, la FIFA et le CIO sont souvent impliqués dans des pratiques peu transparentes et des scandales de corruption. Elles fournissent le cadre organisationnel légal, en plus du lieu physique, où leurs partenaires et sponsors fidèles (les bien connues *corporations* globales) peuvent bénéficier de traitements de faveur, comme la possibilité d'accéder à des zones commerciales exclusives. Car le but de ces derniers est bien connu: générer d'énormes profits à très court terme au prix de spéculations immobilières qui engendrent

des coûts colossaux pour les contribuables. Les couches les plus pauvres des populations resteront à l'écart de ces infrastructures luxueuses. Il n'est pas étonnant qu'au Brésil elles se soient mobilisées pour rejeter ces immenses gaspillages et revendiquer des infrastructures à même de répondre aux besoins sociaux.

*La coupe est pleine* ne montre pas seulement les grands scandales économiques liés aux événements sportifs internationaux. Du mondial argentin de 1978 aux récents jeux olympiques de Pékin en 2008, il s'avère que la portée médiatique du sport est mise au service de la propagande de régimes loin d'être démocratiques. Ceci avec la bienveillance des «gendarmes» de l'ordre sportif mondial pour lesquels l'entretien de relations avec des gouvernements autoritaires est même considéré comme un avantage: comme le disait un dirigeant de la FIFA, la démocratie ne re-

présente en effet qu'une complication majeure dans l'organisation d'un mondial de football! Un article montre comment un événement sportif est utilisé pour restructurer radicalement l'espace urbain dans le cas de Pékin. La ville est devenue en quelque sorte un «non-lieu» strictement fonctionnel aux besoins du capital. Il en est de même aujourd'hui, au Brésil, où les *favelas* de Rio connaissent des mutations profondes en raison du prochain mondial de football.

Notre vision du sport est certes moins idyllique après la lecture de cet ouvrage. Nous vivons dans une société capitaliste où même le sport, réduit à un pur spectacle marchand, est l'objet de corruption. Les logiques néolibérales transforment désormais chaque aspect de notre vie en une possibilité d'extraire une plus-value toujours plus grande destinée à accroître la puissance du capital. *La coupe est pleine* nous permettra de regarder la prochaine coupe du monde avec d'autres yeux et avec la conscience de ce que ces maxi-événements représentent, et coûtent, notamment pour les «pays émergents», en termes d'occasions manquées pour des progrès économiques et sociaux véritables. De tels progrès présupposent toutefois une autre logique que celle de la marchandisation: la définition démocratique, incluant l'ensemble des populations, des contenus sociaux d'un développement voué au bien-être collectif. ■



Julie Duchatel (dir.)



CETIM, Genève, 144 p.

## Conférences-débats



### Mettre en perspective le vote du 9 février pour tracer le début d'une riposte

Les interrogations sans réserve et les initiatives unitaires contre la montée de l'extrême droite doivent se combiner après la votation du 9 février autour des axes suivants:

- Face à la xénophobie et à la contrainte assimilationniste doivent être mises en avant la pratique de l'interculturalité et celle exemplaire de diverses luttes conjointes de salarié·e·s de toutes nationalités.
- Quelle articulation entre la défense du droit d'asile et celle de l'ensemble des droits démocratiques et sociaux pour toutes et tous?
- Face au dumping salarial doivent être débattus le sens et l'efficacité de la revendication d'un salaire minimum de 4000 francs sur 12 mois.
- Face aux attaques contre Erasmus+ doit être mis en avant un projet d'Erasmus++, moins socialement élitaire.
- Face au rafistolage des «mesures d'accompagnement», il faut proposer un catalogue concret de mesures de défense de l'ensemble des salariés et de leurs représentants.
- Face à une UE en pleine crise, il faut initier un débat sur quelle Europe démocratique et sociale peut et doit se dessiner à l'horizon.

Voilà quelques questions que nous proposons de débattre avec Dario Lopreno, membre du Syndicat des services publics (SSP), lors de ces conférences-débats:

**Genève:** **jeudi 27 mars 2014, 18h15, Uni-Mail, 102 bd Carl-Vogt, locaux des associations étudiantes (ex-librairie Pacific)**

**Fribourg:** **mercredi 2 avril 2014, 18h00, Miséricorde, salle 103.16**

Entrée libre. Organisateur: *Cercle La brèche*.

## Fête de La brèche

Le Cercle La brèche organise une conférence-débat sur le thème *Le football: une peste émotionnelle?* samedi 10 mai 2014 à Fribourg, 17h00, au Centre Fries. Marc Perelman (professeur à l'université Paris 10) interviendra sur les haines identitaires, les nationalismes xénophobes et l'aliénation culturelle que véhicule de nos jours le football-spectacle. Cette discussion sera suivie par un repas festif et un concert à partir de 21h00. Entrée libre!

## Samedi de réflexions

Suite aux résultats de l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014, le MPS/BFS organise une journée nationale de réflexions sur le travail, le dumping salarial et social ainsi que les luttes syndicales au cours des dernières années en Suisse.

Les discussions se dérouleront le samedi 17 mai 2014 à Zurich de 9h00 à 17h00. Des déplacements collectifs seront organisés depuis Genève, Lausanne et Fribourg.

Le programme détaillé peut être téléchargé sur notre blog. Vous pouvez vous inscrire par e-mail ([jmps@labreche.ch](mailto:jmps@labreche.ch)) ou par téléphone (Nicola 076 541 03 79).

mouvement  
pour le  
socialisme



Si le journal n'arrive pas à destination, voici l'adresse de renvoi: MPS, CP 209, 1211 Genève 4.

### Abonnements

Ordinaire: 4 numéros pour 20.-- Frs

Soutien: 4 numéros à partir de 50.-- Frs

Nom et prénom: .....

Rue et numéro: .....

NPA et localité: .....

Adresse email: .....

Le montant est à verser sur le compte postal CCP:

Cercle La brèche • 12-578742-2 • 1227 Carouge

Veuillez également préciser votre abonnement.

### Contact

MPS, case postale 209, 1211 Genève 4

[cerclelabreche.wordpress.com](http://cerclelabreche.wordpress.com)

[facebook.com/cerlelabreche](https://facebook.com/cerlelabreche)

[jmps@labreche.ch](mailto:jmps@labreche.ch)

### Internet

[alencontre.org](http://alencontre.org)

[sozialismus.ch](http://sozialismus.ch)

[mps-ti.ch](http://mps-ti.ch)